

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 011-200035855-20211209-2021\_231-DE



2021-231

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DOMAINE :**  
**DOMAINES DE**  
**COMPETENCES**  
**PAR THEMES**

Séance du Conseil Communautaire du 09 décembre 2021 à 18 heures 00  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary  
Lauragais Audois.

**SOUS-DOMAINE :**  
**ENVIRONNEMENT**

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous  
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté  
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**OBJET :**  
Reconstruction de la  
convention de  
prestations de  
service avec le  
syndicat du bassin  
HERS GIROU en  
vue de l'exercice de  
la GEMAPI et  
approbation de la  
participation 2022

**Présents :** Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN,  
Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI,  
Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC,  
Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD,  
Robert BATIGNE, Eliane BOURGEOIS MOYER, Karole CAFFIER,  
Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Gilbert COSTE, Claire DARCHY,  
Javier DE LA CASA, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI,  
Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD,  
Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Gérard MONDRAGON,  
Pierre MONOD, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX,  
Jacqueline RATABOUIL, Eric ROSALIE, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON,  
Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL,  
Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de  
délégués en service  
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du  
conseil  
en date du  
02 décembre 2021

**Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :**  
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Huber NAUDINAT par Jérôme  
WILTZIUS, Raymond VELAND par Eric ROSALIE.

CERTIFIE  
EXECUTOIRE PAR  
RECEPTION  
PREFECTURE LE

**Procurat**(s) : Brigitte BATIGNE à Philippe GREFFIER, Guy BONDOUY à  
Eliane BOURGEOIS MOYER, Evelyne GUILHEM à Denis BOUILLEUX,  
Bruno PERLES à Elisabeth ESCAFRE, Martine PUEBLA à Danielle FABRE.

PAR PUBLICATION  
LE

**Excusé(s) :** Sabine CHABERT, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON,  
Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR,  
Dominique DUBLOIS, Benoit MERLIN, Charles PAULY, Nicolas RAUZY,  
Thierry ROSSICH, Régine SURRE.

PAR DELEGATION  
LE

**Absent(s) :** Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Francois DEMANGEOT,  
Frédéric JEANJEAN, Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN,  
Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, René MERIC, Bruno POMART,  
Marc TARDIEU.

Signature

**Secrétaire de séance :** Omar AIT MOUH.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 011-200035855-20211209-2021\_231-DE



**2021-231**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°20180137 en date du 26 septembre 2018, le Conseil Communautaire l'a autorisé, pour l'exercice de la compétence GEMAPI, à signer une convention de prestations de service en vue de l'intervention du Syndicat du Bassin Hers Girou sur le territoire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois contenu dans le Bassin Versant Hers Girou.

Monsieur le Président indique que cette convention a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de l'autoriser à reconduire cette convention pour une année supplémentaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et d'approuver le montant de la participation de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au syndicat du Bassin Hers Girou.

Monsieur le Président précise que le montant de la participation pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022 reste inchangé depuis 2018, soit 20 700 Euros et que les interventions prévues (hors interventions d'urgence éventuelles) sont :

- Etudes et travaux de désenvasement et de réparation d'un ouvrage hydraulique -Hers-Mort sur la commune de SALLES SUR L'HERS .
- Suivi et entretien de plantation : SALLES SUR L'HERS (Hers et Carrairas)- BELFLOU.
- BELFLOU :
  - suivi de l'étude hydraulique (rendu et mise en œuvre des préconisations)
  - suivi du programme « érosion et ruissellement » auprès de la commune et des agriculteurs.
- Nouvelles plantations : reconstitution de ripisylve notamment en lien avec Natura 2000 Piège- sites à défini .
- Animation et conseils aux collectivités :
  - SAGE
  - Etude en cours de réalisation sur les eaux pluviales incluant le ruisseau de la Tuilerie (SAINT MICHEL DE LANES, BELFLOU) et le ruisseau de Fontfroide (SALLES SUR L'HERS, MONTAURIOL, CUMIES)
  - Instance interdistrict autour de La Ganguise
  - Groupe de travail « érosion » - secteur Gardijol amont.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** la reconduction de la convention pour une année supplémentaire, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022 avec le syndicat du Bassin Hers Girou.

**VALIDE** le montant de la participation de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois fixé à 20 700 Euros.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 09 décembre 2021

**Le Président,**

**Philippe GREFFIER**